



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 juin 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session

Points 132, 146, 161 et 163 de l'ordre du jour

### **Financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Yuliana Zhivkova **Georgieva** (Bulgarie)

## **I. Introduction**

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 18 septembre 2009, l'Assemblée générale, sur recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatrième session les questions intitulées « Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 », « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies », « Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour » et « Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité » et de les renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 35<sup>e</sup> et 37<sup>e</sup> séances, les 27 mai et 18 juin 2010. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/64/SR.35 et 37).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le budget du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (A/64/762);

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/792).

## **II. Examen du projet de résolution A/C.5/64/L.58**

4. À sa 37<sup>e</sup> séance, le 18 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine »



(A/C.5/64/L.58), présenté par le Président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de Cuba.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/64/L.58 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

### III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **Financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 63/310, du 14 septembre 2009, sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine,

*Réaffirmant* que les efforts visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine doivent être poursuivis et encore renforcés,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur le budget du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>2</sup> et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;
3. *Décide* d'approuver le montant de 10 172 500 dollars des États-Unis, dont 8 875 900 dollars à imputer sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 et 1 296 600 dollars à imputer sur le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011;

#### **Modalités de financement des dépenses prévues**

4. *Approuve*, pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, un montant de 7 672 300 dollars à imputer au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, venant s'ajouter au montant proposé dans le budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011<sup>3</sup>;

5. *Décide* de répartir le montant indiqué ci-dessus au paragraphe 4 de façon proportionnelle entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011;

6. *Décide aussi* de réduire de 3 903 100 dollars le montant proposé au titre du financement de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011<sup>4</sup>;

<sup>1</sup> A/64/762.

<sup>2</sup> A/64/792.

<sup>3</sup> A/64/697.

<sup>4</sup> A/64/644.

7. *Décide en outre* de réduire de 6 872 500 dollars le montant proposé au titre du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011<sup>5</sup>;

8. *Approuve* la création de deux nouveaux postes (un poste de sous-secrétaire général et un P-4) et la suppression d'un poste P-3 (Bureau de liaison des Nations Unies) au titre du chapitre 1 du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011;

9. *Décide* d'ouvrir au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 un crédit d'un montant total de 187 100 dollars réparti entre le chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), à hauteur de 156 700 dollars, et le chapitre 35 (Contributions du personnel), à hauteur de 30 400 dollars, avec inscription de ce même montant au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel); le montant total sera financé par prélèvement sur le fonds de réserve;

10. *Décide* de poursuivre à sa soixante-cinquième session l'examen des modalités de financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » et de la question du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012.

---

<sup>5</sup> A/64/685.